

S U C S A I

Coordination nationale des associations opposées au principe
d'un Nouvel Aéroport dans le Grand Bassin Parisien

c/o ACAST 91 rue d'Ancy – 02220 LIME
Tel/fax : 03 23 54 09 33

Monsieur le Premier Ministre

Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

PARIS, le 13 novembre 2001

**Objet : Prochaines décisions gouvernementales sur les
orientations de la politique aéroportuaire**

Monsieur le Premier Ministre,

La Coordination des Associations opposées au principe d'un nouvel aéroport dans le Grand Bassin parisien, créée le 6 Septembre 2001 au lendemain de l'annonce des huit sites sélectionnés par la mission DUCSAI, vous avait présenté le 5 Octobre 2001 son analyse du caractère très incomplet du débat public ainsi que l'opposition quasi-unanime de la population, des élus et des collectivités locales des régions concernées. L'utilité d'un tel projet demeure aujourd'hui largement mise en doute, ce dont les médias se sont fait l'écho.

Le débat public que vous aviez souhaité devait reposer sur la qualité de la consultation et de la concertation avec les citoyens, pour parvenir à l'émergence de l'intérêt général et éclairer le choix du Gouvernement. Ce débat n'a pas été conduit avec la rigueur, l'objectivité et l'ampleur attendues d'une concertation que vous vouliez exemplaire:

- I. faute de la mise à disposition d'expertises et contre-expertises complètes sur l'état du marché et sur les hypothèses de croissance dont les contraintes n'ont pas été explicitées pas plus que l'évaluation approfondie des solutions alternatives, il n'a pas été possible d'échanger les arguments ni de rapprocher les points de vue,
- II. l'engagement partial et rapidement contesté du Président ZEMOR, l'absence de prise en compte de l'avis de la Commission DUCSAI du 25 mai 2001 demandant d'approfondir la question de la nécessité, puis son effacement ultérieur, ont fragilisé très fortement la crédibilité de la démarche DUCSAI.

Du fait de ces carences, les Français n'ont jamais été en mesure d'obtenir des réponses rationnelles à leurs interrogations légitimes

Les participants au débat DUCSAI ont tenté de montrer l'énorme prépondérance des vols de proximité qui se sont développés sans réelle nécessité en fonction de stratégies de concurrence. La DGAC ne prévoit pas d'orienter les capacités que libéreraient ces vols au profit des liaisons

longs et moyens courriers. Ses projections pour 2020 continuent à être largement dominées par des vols vers les villes françaises et européennes les plus proches de Paris, avec des fréquences très élevées qui saturent le ciel parisien. Comment la collectivité peut-elle accepter qu'il y ait aujourd'hui et demain autant de mouvements vers Marseille que vers les USA? Va-t-on construire un nouvel aéroport et engager plusieurs dizaines de milliards d'argent public pour permettre à certaines compagnies d'assurer quatre départs par heure vers Londres, Toulouse, Marseille ou Nice?

Une régulation, même modérée, de ces vols de proximité soulagerait dès aujourd'hui les riverains des aéroports franciliens et donnerait demain une capacité de report propre à absorber la croissance attendue du trafic international long-courrier.

Les prévisions de croissance de la DGAC ne tiennent que si le prix relatif du billet d'avion diminue de 1,6% par an; or la crise que connaît le secteur aérien depuis plus d'un an est visiblement liée à la guerre des prix que se livrent les compagnies et qui ne pourra être poursuivie indéfiniment, d'autant que de nouvelles contraintes pèseront sur eux, qu'il s'agisse des coûts liés à la santé, l'environnement, la fiscalité, la sécurité ou les assurances...

Nous tenons à souligner qu'une décision de réservation de site telle que la subissent depuis cinq années les habitants de la région de Beauvilliers, et que vous aviez dénoncée avec justesse le 23 mai 1997, handicape sévèrement le développement d'un vaste territoire et déprime lourdement sa population.

Le sacrifice qui serait demandé à un très large territoire revêtirait un caractère inique et insupportable au regard de la faiblesse des arguments politiques, économiques et sociaux.

La légitimité de votre décision serait profondément atteinte si la nécessité d'un tel équipement continuait à être mise en doute par l'opinion. Il est d'ailleurs significatif qu'aucun opérateur aérien n'ait souhaité s'engager sur l'exploitation d'une troisième plate-forme.

Au nom de l'ensemble des associations des régions concernées, et avec le soutien actif d'un grand nombre d'élus, nous vous demandons:

- I. de surseoir à toute décision sur le choix d'un nouveau site en l'absence de justification sociale, environnementale et économique d'un tel projet,
- II. de libérer sans délai le site de Beauvilliers réservé par le Gouvernement Juppé,
- III. de prolonger avec sérénité avec des acteurs responsables la réflexion citoyenne engagée pour un meilleur rééquilibrage de l'offre de transport sur le territoire national.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre haute considération .

Michel HAAG
Collectif anti-aéroport Beauvilliers

Patrice d'HERBOMEZ et Nicolas BOUR
Collectif Aisne,Marne et Ardennes

Jacques de VILLENEUVE
Coordination Somme